

COVID-19 en Auvergne-Rhône-Alpes

Point de situation – Jeudi 2 avril 2020

PRISE EN CHARGE HOSPITALIÈRE DES PATIENTS CONFIRMÉS COVID-19

Le jeudi 2 avril, 2706 patients atteints de COVID-19 sont hospitalisés en Auvergne-Rhône-Alpes dont 700 en réanimation/soins intensifs.

- **88 établissements** de la région rapportent **prendre ou avoir pris en charge** des cas de COVID-19 dans leur établissement, ce chiffre est relativement stable depuis le 27 mars.
- **2706** (+71/hier) patients atteints de Covid-19 **sont hospitalisés dans la région** ce jour.
- dont **700** patients soit 26% (+28/la veille) sont en réanimation/soins intensifs.
- Un **cumul de 404 décès** hospitaliers de patients atteints de Covid-19 a été rapporté au 2 avril dans la région (+55 décès/la veille).
- **1374** patients atteints de Covid-19 sont **retournés à domicile au total** (+181 /la veille).

Département	Nombre de personnes actuellement hospitalisées*	Dont nombre de personnes actuellement en réanimation ou soins intensifs	Nombre cumulé de personnes décédées	Nombre cumulé de personnes retournées à domicile
Ain	105	33	14	62
Allier	36	14	6	54
Ardèche	83	13	23	120
Cantal	21	7	0	3
Drôme	229	62	44	92
Isère	199	58	16	96
Loire	435	94	62	120
Haute-Loire	17	5	3	20
Puy-de-Dôme	74	33	3	29
Rhône	1 138	264	173	454
Savoie	115	36	14	107
Haute-Savoie	254	81	46	217
Auvergne-Rhône-Alpes	2 706 (+71)	700 (+28)	404 (+55)	1374 (+181)

* Incluant hospitalisation conventionnelle, réanimation/soins intensifs, SSR et psychiatrie

PRISE EN CHARGE EN EHPAD

Les données présentées sont celles qui ont été transmises par les établissements entre le 29 mars et le 1^{er} avril inclus.

Sur les 944 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendante (EHPAD) d'Auvergne-Rhône-Alpes, 312 (soit 33,1%) ont fait un signalement de cas possibles / confirmés de COVID-19 parmi des résidents ou parmi les membres du personnel

(NB : la totalité des EHPAD n'est pas forcément concernée par un cas de Covid-19).

Le nombre total de **résidents confirmés ou cas possibles** Covid-19 parmi les **312** établissements ayant fait un signalement est de **1 529**, représentant 6,3% des résidents de ces établissements.

Parmi les 1 529 cas possibles ou confirmés, **103 sont décédés** au sein des établissements et **23 sont décédés à l'hôpital** (= ces derniers sont donc inclus dans le nombre de décès présentés plus haut = décès hospitaliers).

Répartition du nombre d'EHPAD ayant émis un signalement par département (déclaratif – entre 29 mars et 1^{er} avril)

Département	Nb d'Ehpad déclarants	Nb de résidents confirmés et possibles	Résidents hospitalisés	Décès résidents dans l'établissement	Décès à l'hôpital	Personnels confirmés et possibles
Ain (01)	27	66	1	1	2	34
Allier (03)	10	69	2	0	1	14
Ardèche (07)	32	208	29	14	3	47
Cantal (15)	4	1	1	0	0	3
Drôme (26)	16	37	5	2	0	31
Isère (38)	35	156	9	7	2	105
Loire (42)	45	228	7	7	0	143
Haute-Loire (43)	15	22	2	0	2	9
Puy-de-Dôme (63)	17	30	0	7	0	60
Rhône (69)	70	529	27	54	12	232
Savoie (73)	12	26	1	6	0	9
Haute-Savoie (74)	29	157	8	5	1	70
Total	312	1 529	92	103	23*	757

Source : SPF

*Ces décès étant intervenus à l'hôpital, ils sont également comptabilisés dans les données hospitalières présentées plus haut)

RAPPEL DE L'IMPORTANCE DES GESTES BARRIÈRES

Il est rappelé à tous l'importance de respecter les mesures de confinement demandées par le Président de la République et ce, jusqu'à nouvel ordre, et d'appliquer toutes les mesures barrière :

- **Rester chez soi.**
- Se laver très régulièrement les mains avec de l'eau et du savon.
- Tousser ou éternuer dans son coude.
- Se moucher avec un mouchoir à usage unique, le jeter dans une poubelle, se laver les mains ensuite.
- Ne pas se serrer la main ni se faire la bise.
- Conserver une distance de 1,5 m avec une autre personne, en réunion et lors d'un échange.

Pour rappel, une personne est considérée guérie 48 h après les derniers symptômes.